

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mars 2013

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1914

présenté par  
M. Germain et M. Vercamer

**ARTICLE 12**

À l'alinéa 6, après le mot :

« conjoncturelles »,

insérer les mots :

« dans l'entreprise ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La rédaction actuelle pourrait laisser entendre que les graves difficultés économiques ne sont pas forcément celles rencontrées par l'entreprise : il convient de lever cette ambiguïté.